LECANADA
Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA
Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex
OTTAWA, ONT.

Mercredi 28 Octobre 1891

ECHOS DU JOUR

L'hon. M. Laurier est à Montréal.

M. Chapleau est parti hier après-midi pour Montréal.

Les avis reçus de Damas portent que le 20 octobre, il y a eu en cette ville trente cas de choléra et quinze décès.

Une députation de marchands de bois s'est rendue hier après-midi auprès du premier ministre pour qu'un portefeuille soit accordé à l'hon. Peter White.

Le télégraphe a déjà annoncé à tous les journaux à la dévotion de M. Abbott que LE CANADA est devenu l'organe de M. Laurier.

Une dépêche de Barcelone dit que les anarchistes résidant en cette ville se préparent à célébrer dignement l'anniversaire de l'exécution des anarchistes de Chicago.

Les élections au Brésil ont occasionné des émeutes à Cordova et à Tucuman. La police a dû faire feu sur les émeutiers ; il y a eu beaucoup de tués et de blessés.

La GAZETTE DE BERTHIER annonce que l'usine à sucre de Berthier marchera l'année prochaine et que les cultivateurs peuvent en toute sûreté, dès cet automne, préparer leurs terrains pour la culture de la betterave.

On a arrêté à Berlin un nommé Schulze, un employé sans place pour le moment, que l'on croit être l'assassin de la femme Hedwig Nitsche, dont on a retrouvé le cadavre mutilé à la façon de Jack l'éventreur dans une maison de Holzmarket Casse.

On mande de Melbourne, Australie, qu'un projet de loi sera soumis bientôt au parlement de cette colonie, pour autoriser un emprunt de $50,000,000. Cet emprunt énorme est consacré à la construction des chemins de fer et autres travaux publics. Le taux maximum de l'intérêt que le gouvernement s'engage à payer est de 4 pour cent.

La GAZETTE de Montréal annonce ce matin, que LE CANADA s'est ouvertement déclaré hier soir, en faveur du parti de M. Laurier et plaint le chef libéral de cette nouvelle acquisition. La GAZETTE peut être certaine d'une chose : c'est que LE CANADA ne coûtera pas aussi cher à M. Laurier que l'influence nulle de la GAZETTE a coûté à Sir John A. Macdonald.

M. Tarte, présentement à Montréal a envoyé au CANADIEN un article sur la situation politique à Ottawa. Voici ce qu'il dit relativement à la résignation de M. Chapleau :

. Conservateurs et libéraux ici sont d'avis qu'il n'est pas possible à Ontario de dicter ses volontés, dans le choix des ministres de la province de Québec.

Jamais nous nous mêlons des affaires de nos voisins.

La GAZETTE de Montréal qui subit nécessairement l'influence d'Ontario où son rédacteur en chef est élu, fera sans doute la lutte avec le MONDE à M. Chapleau et à ses amis.

Son article de ce matin est un tissu de faussetés à l'endroit de M. Tarte.

Il y a lieu de s'attendre à de graves mouvements politiques d'ici à peu. En tous cas, il ne faut pas que la GAZETTE de Montréal et l'EMPIRE, s'imaginent qu'ils vont faire à eux seuls la pluie et le beau temps. Les conservateurs français ne prendront pas d'eux leur mot d'ordre.

La PRESSE de ce soir publie un article qui a fait sensation. Elle déclare qu'il est temps de savoir si la récompense appartient à ceux qui vivent des luttes des autres. Elle dénonce les intrigues qui se sont faites en haut et en bas. Nous avons les yeux ouverts, dit-elle.

Les vestibules des principaux hôtels sont remplis de gens discutant la situation. On parle d'élections générales. M. Chapleau n'avait donné à personne connaissance de ses intentions, et sa résolution a pris ses amis par surprise.

Le gouvernement des Etats Unis, par l'intermédiaire de son ministre au Chili, M. Egan, a demandé officiellement au gouvernement chilien réparation pour les attaques, dont plusieurs matelots du croisseur américain BALTIMORE ont été récemment l'objet à Valparaiso. La demande du ministre des Etats-Unis n'affecte pas la forme d'une suggestion donnant à penser que le gouvernement de Washington s'attend à obtenir satisfaction d'une façon ou d'une autre, au sujet de l'échauffourée dans laquelle des matelots du BALTIMORE ont été tués et blessés. C'est un avis amical, donné d'après des instructions reçues directement du département d'Etat à Washington, que les Etats-Unis demandent des explications immédiates, sur toute l'affaire et réparation pour le mal qui a été fait.

En vertu des instructions qui lui ont été envoyées de Washington, M. Egan a remis à la junte chilienne un exposé détaillé de l'enquête, à laquelle il s'est livré lui-même et de celle faite par le capitaine Schley, du BALTIMORE. En remettant cet exposé à la junte, M. Egan a exprimé en termes très clairs les sentiments d'indignation qu'on éprouvait au département d'Etat à Washington au sujet de cette affaire, et après avoir résumé brièvement les faits, le ministre a informé les membres de la junte que, au nom des Etats-Unis, il demandait réparation de l'insulte et des voies de fait résultant de l'échauffourée de Valparaiso.

La question est de savoir maintenant ce que va faire le gouvernement chilien. D'après les apparences, il ne semble pas douteux que la junte accordera bientôt la réparation demandée. Mais jusqu'à présent la junte n'a pas exprimé de regrets, au sujet de l'attaque dirigée contre les matelots américains. Les Chiliens essayent d'aplanir la difficulté, en disant que l'attaque contre les matelots américains et leur emprisonnement n'a été qu'une simple bataille de rue.

La Situation Aujourd'hui

Pressé, d'un côté par le MAIL et ses satellites et de l'autre par la compagnie du Pacifique, M. Abbott a refusé de reconnaître les droits de la province de Québec.

Le MAIL, brûlant du désir d'établir la suprématie des sectaires et le Pacifique, craignant d'avoir à remplir plus fidèlement ses obligations contractées vis-à-vis de la province française, se rencontrent sur un terrain commun, pour empêcher le premier ministre de permettre au chef de Québec d'avoir son mot à dire dans l'orientation de la politique du gouvernement.

Ces deux grandes influences ont triomphé.

M. Abbott a plié sous leur poids et le chef de Québec : l'hon M. Chapleau, s'est retiré du cabinet. LE CANADA est en bonne position pour voir ce qui se passe, et tous admettrons, nous croyons bien, que nous racontons les faits tels qu'ils se déroulent. Nous ne sommes aucunement liés aux partis politiques, nous n'avons à plaire ni aux ministres ni aux chefs de l'opposition par conséquent nous sommes tout à nos lecteurs, qui mettent en nous leur plus grande confiance. Honoré de cette confiance illimitée, nous serions bien ingrat de ne pas nous rendre digne de ce grand honneur. Il nous arrive,—comme à tous ceux qui font quelque chose,—de nous tromper ; mais nous sommes dans ces cas-là, les premiers à nous rendre à l'évidence. Nous croyons donc pouvoir dire, sans amour-propre, que notre public a raison de nous accorder sa confiance, à cause de notre franchise, de notre dévouement pour lui et de notre programme clairement énoncé et duquel nous n'avons jamais dévié. Notre indépendance et notre franc parler nous ont naturellement créé des ennemis acharnés, dans le monde politique et dans la presse. On nous voit avec suspicion dans certains quartiers et l'on cherche à nous détruire, en tâchant de jeter du doute sur la sincérité de nos écrits et l'exactitude de nos informations. C'est ce qui est encore arrivé dernièrement. Le 8 octobre, nous annoncions la crise ministérielle et la résignation probable de M. Chapleau. Le lendemain, tous les journaux importants, à la dévotion du parti au pouvoir, nous dénonçaient, les ministres se servaient de faux fuyants tendant à jeter du doute sur la véracité de notre affirmation et l'honnêteté de nos intentions. Le premier ministre lui-même s'en est mêlé. On prétendait que LE CANADA n'ayant pas pu pénétrer les secrets du conseil des ministres, donnait par conséquent cours à un *canard*. C'est ce qu'un journal soi-disant indépendant de cette ville, annonçait en toutes lettres.

Voyons donc, un peu, le ridicule du confrère.

Ce n'était un secret pour personne que M. Chapleau exigeait que la province de Quebec fût représentée au conseil des ministres par le titulaire d'un ministère important ; non pas autant pour le patronage que pour l'influence à exercer dans la direction du parti et l'orientation de la politique.

Ceci étant connu de tous ceux qui voient et entendent, de même que le remaniement ministériel ayant été annoncé comme devant avoir lieu immédiatement après la session; il ne fallait donc pas des yeux de sphinx pour savoir que les conditions de M. Chapleau seraient exigées, et que M. Abbott subissait une forte pression d'autre part, contre les conditions demandées par le chef des conservateurs canadiens-français. Voilà comment il se fait, que nous avons annoncé l'existence d'une crise ministérielle, quand nos confrères sommeillaient. L'attitude de la presse d'Ontario était très facile à comprendre, seulement, nous ne croyions pas que M. Abbott eut cédé aussi aisément à cet injuste mouvement. Inutile pour nous d'insister davantage sur les raisons qui ont provoqué la résignation de M. Chapleau. Nos lecteurs savent ce que nous en avons dit, et aussi, que nous avons dit la vérité.

Nous ne pouvons trop louer l'action de M. Chapleau. La revendication des droits de sa province lui incombait. Ne pouvant l'obtenir des hommes présentement au pouvoir, il n'avait qu'une chose à faire : se séparer d'eux.

C'est ce qu'il a fait.

M Abbott comprendra plus tard et peut-être trop tard pour lui-même : qu'aucun parti ne peut entretenir l'espoir de gouverner à Ottawa, à moins qu'il ne soit disposé d'accorder aux Canadiens-français les mêmes droits et la même liberté, dont jouissent toutes les autres nationalités au Canada.

La Politique Etrangere

Le tarif douanier en France

MANŒUVRES AUTOUR DE PARIS

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

MANŒUVRES AUTOUR DE PARIS

PARIS, 28 oct.—Dimanche matin, à la pointe du jour, ont commencé des manœuvres dont le thème est une attaque de Paris, par une armée ayant son quartier-général à Poissy. Le général Edon est chargé de la défense, qui comporte la mobilisation de la garnison de Paris et la concentration de toutes les troupes disponibles par le chemin de fer de grande ceinture. Le général Saussier, gouverneur de Paris, à la haute direction des opérations. Les forces opposées prendront le contact demain. Ces manœuvres sont suivies par de nombreux officiers français et quelques étrangers.

LE TARIF DOUANIER EN FRANCE

PARIS, 28 oct. - Le nouveau tarif douanier ne pourra pas être promulgué avant la fin de l'année ; par suite, on n'aura pas le temps d'en faire l'objet de négociations avec les puissances, avant l'expiration des traités de commerce. Aussi le gouvernement présentera-t-il à la chambre des députés un projet de loi, ayant pour objet de l'autoriser à établir des relations commerciales avec les pays étrangers pendant l'année 1892. Le tarif minimum sera appliqué à la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Espagne, le Portugal et la Suède, pays avec lesquels les traités de commerce expirent au mois de février, à la condition que ces puissances accordent à la France le minimum de leur tarif douanier. Le tarif minimum sera également accordé à celles des puissances qui jouissent déjà des bénéfices de la clause de la nation la plus favorisée ; tels sont la Grande-Bretagne, la Russie, le Mexique et la Turquie. D'autre part, les Etats-Unis, l'Italie et la Roumanie se verront appliquer le tarif maximum. Le gouvernement français demandera aux puissances de remettre en vigueur, pendant l'année 1892, les traités relatifs à la navigation, aux marques de fabrique, etc.

Les renseignements recueillis sur la discussion, au sein de la commission des douanes, au sénat, de la proposition de loi ayant pour objet de lever l'interdit qui frappe les salaisons américaines, indiquent que les sénateurs opposés à cette mesure ont d'abord demandé l'établissement d'un droit de 35 francs par cent kilos pour remplacer l'interdit, prétendant que ce chiffre équivalait à peu près au droit qui frappe le porc salé en Amérique sous le régime du bill MacKinley. Cette proposition ayant été rejetée, les sénateurs de l'opposition ont réclamé un droit de 30 francs par cent kilos ; après une longue discussion, cette proposition a également été rejetée. On est enfin tombé d'accord sur le taux de 25 francs par cent kilos, et les opposants pensent qu'on ne devrait pas descendre au-dessous du taux fixé par l'Allemagne. Mais le gouvernement demandera au sénat de fixer le droit à 20 francs par cent kilos, tel que l'a déjà voté la chambre des députés. Il est probable que le sénat adoptera finalement le taux proposé par le gouvernement.

Dans une conversation qu'il a eue avec le représentant de la Presse associée, M. Decauville, sénateur, a dit que les raisons d'hygiène qui s'opposaient à l'entrée du porc américain en France ayant disparu, la proposition de loi levant l'interdit avait de grandes chances d'être votée par le sénat. " Quant à moi, a ajouté M. Decauville, je suis convaincu que l'état du porc américain s'est amélioré.

M. Leroy-Beaulieu, l'économiste bien connu et le président de la société des producteurs de vins, a publié dans l'ECONOMISTE FRANÇAIS un article dans lequel il soutient que le sénat n'a pas, constitutionnellement, le droit d'augmenter les taux du tarif douanier fixés par la chambre des députés. Du moment que le sénat ne peut pas créer de nouveaux impôts, M. Leroy-Beaulieu prétend qu'il ne peut pas, par un vote, augmenter les droits de douane, bien qu'il puisse les diminuer. Si l'on soulève cette question des droits constitutionnels du sénat, il en résultera certainement un conflit entre les deux chambres, et le vote du tarif douanier en sera retardé.

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

PARIS, 28 oct.—A la chambre des députés, M. Deloncle, républicain des Basses-Alpes, a interpellé le ministère et lui a demandé d'expliquer sa politique à l'égard de l'Egypte, la position qu'il avait prise vis-à-vis du Maroc dans la question du Touat, et les prétendues intrigues anglaises sur la frontière du Tonquin.

M. Delafosse, député bonapartiste du Calvados, a demandé également au ministère des explications au sujet des relations entre la France et l'Italie. Il a blâmé le gouvernement d'avoir pris part récemment à Nice aux fêtes en l'honneur de Garibaldi, de n'avoir pas protégé les pèlerins français à Rome et d'avoir intenté des poursuites inutiles et vexatoires à l'archevêque d'Aix.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères a répondu à ces interpellations. Il a dit à la Chambre que le gouvernement marocain avait été informé que la France ne tolèrerait aucune intervention au Touat, cette région se trouvant évidemment dans la zone d'influence française. Au sujet de l'Egypte, M. Ribot a déclaré que la France n'avait renoncé à aucun de ses anciens droits, et que des évènements récents tendaient à augmenter l'influence française dans ce pays.

Le rapprochement entre la Russie et la France, a dit M. Ribot, n'a étonné personne; c'est simplement la conséquence de vieilles sympathies et d'une communauté d'intérêts, et ce rapprochement forme une nouvelle garantie de paix.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré que, la participation du gouvernement aux fêtes de Nice, s'expliquait par ce fait qu'on y célébrait la mémoire d'un homme qui avait combattu pour la France. Quant aux incidents qui se sont produits à Rome, lors des pèlerinages français, M. Ribot a dit que l'agitation occasionnée en Italie par ces incidents était tout à fait hors de proportion, avec les méfaits qu'avaient pu commettre les pèlerins pendant leur séjour en Italie. Ces incidents ayant une portée internationale, le gouvernement s'est cru obligé d'adresser une circulaire aux évêques de France pour les inviter à faire cesser ces pèlerinages, et le pape lui-même a déclaré que le gouvernement avait eu raison de prendre cette mesure. Personne ne niera, a ajouté M. Ribot que les évêques doivent déférer à l'avis du gouvernement. En outre, le gouvernement n'a pas caché à l'Italie son mécontentement de voir la manifestation contre les pélerins suivie d'attaques contre la France, et à la suite de ces représentations, l'Italie a exprimé les regrets que lui causaient ces incidents.

Les déclarations du ministre des affaires étrangères ont été accueillies par des applaudissements, particulièrement accentués sur les bancs de la gauche.

AMERIQUE

Nouvelles de Montreal

MONTRÉAL, 27 oct.—M. Robillard, le surintendant de nos chars urbains, est arrivé ce matin d'un voyage d'Ottawa ou il a vu fonctionner le nouveau tramway électrique. M. Robillard dit qu il est revenu avec la conviction solide que ce genre de lomotion est impraticable en hiver à Montréal pour plusieurs raisons, entr'autres, parce que la moindre tombée de neige sur la voie fera glisser les roues sur les rails. Pour faire courir un char électrique à Montréal pendant l'hiver, il faudra verser du sable constamment sur les rails.

—Cette après midi, MM. Auger, Leclair et Chaffers, avocats, ont inscrit au palais de justice de Montréal une action de $15,000, contre le journal le GLOBE de Toronto.

Le GLOBE a publié à deux reprises que le secrétaire d'Etat avait offert aux libéraux de trahir son parti, durant les dernières élections générales, et de former une alliance avec les libéraux.

M. Chapleau lui intente une poursuite pour l'obliger à se rétracter.

Le procès aura lieu à Montréal, où le GLOBE est lu par un grand nombre de personnes.

—M A. L. Desaulniers, marchand de farine de la rue Saint-Paul, a donné ce matin instruction à son avocat, M. O. Pelland, d'intenter des poursuites contre le Frére Ambroise, de la communauté du Mont St-Louis et contre la communauté elle-même.

M. Desaulniers intente ces poursuites au sujet de certaines corrections excessives, qui auraient été infligées par le Frère Ambroise à ses deux enfants, Armand et Raoul, âgés respectivement de 10 et de 13 ans.

L'avocat de M. Desaulniers dit que le plus jeune des deux écoliers a des blessures, qui ont obligé son père à le mettre sous les soins d'un médecin.

—Ce matin, M. Abbott, avocat, a intenté une poursuite de $530 contre le Club National de Montréal. Il s'agit d'un compte de banquet.

—Lorsque la Société Royale est venue à Montréal, le mois dernier, le conseil de ville a voté $2,000 pour sa réception. M. l'échevin Roland, président du comité des finances, a été très surpris de recevoir un chèque de $61.19, montant qui n'a pas été dépensé pour cette réception.

—Une poursuite au criminel a été intentée, ce matin, par M. J. B. Monier, rédacteur du PRIX COURANT, contre les propriétaires du MONITEUR DU COMMERCE. Dans sa déposition, le demandeur se plaint d'un article à son adresse, qui a paru dans le MONITEUR vers le 12 courant.

—Le STAR vient de publier une entrevue avec l'honorable M. Mercier conçue en ces termes :

" La meilleure explication de la présente situation, avec tous ses doutes et ses probabilités, et toutes ses incertitudes sur ce qui peut en provenir et sur les nouvelles surprises que l'avenir peut nous réserver, est probablement contenue dans ce que nous pouvons plutôt appeler la causerie que l'entrevue officielle qu'un correspondant du STAR a eu ce matin avec l'honorable M. Mercier, dans le *sanctum sanctorum* de ce dernier, aux bâtisses du Parlement. C'est la première fois que M. Mercier parle pour la publicité durant la Commission. M. Mercier paraît être en excellente santé et jouir de toutes ses facultés ; il était engagé à signer des lettres.

Le premier sujet traité a été la rumeur de résignation de l'hon. M. Ch. Langelier. Quand M. Mercier fut interrogé à ce sujet, il répondit : " Je crois qu'il y a beaucoup de vrai dans cette rumeur Je crois que M. Langelier lui-même est convaincu qu'il n'a fait rien de mal, mais je crois aussi qu'il considère sérieusement l'opportunité de résigner. La principale question, cependant, est de savoir, s'il résigne, si j'accepterai sa résignation ou non. Comme je l'ai compris, M. Langelier demandera demain la permission de dire ce qu'il en pense. "

Il n'a pas été question de l'article de l'ELECTEUR et de la probabilité d'élections générales, mais M. Mercier parla de lui-même de la possibilité du renvoi de son cabinet.

" La presse tory, dit M. Mercier, annonce des élections générales pour un mois ou environ, et un mois d'avertissement est amplement suffisant pour moi. Cependant il semble que nous pourrons avoir difficilement des élections générales d'ici là, vu que la législature doit être convoquée, avant le vingt-neuf décembre. Je crois difficilement qu'ils osent convoquer les chambres, car dans ce cas-là ils rencontreraient certainement une défaite. "

Le reporter demandant une plus ample explication de cette théorie, M. Mercier dit: " J'ai présentement une majorité de 24 voix. Or en supposant que j'en perde quatre — ce que je ne crois pas, mais ce que les conservateurs réclament —il me restera encore une majorité de 16 voix —laquelle, ajoutée au vote de l'Orateur, est amplement suffisante.

Parlant de la possibilité du renvoi de son cabinet, le premier ministre dit qu'il y a suffisamment de temps pour l'élection des nouveaux ministres à être nommés, et qu'advenant cela, il croit que M. DeBoucherville serait premier et que M. Angers serait appelé à Ottawa pour être remplacé à Spencer Wood par Sir Adolphe Caron, car, dans son opinion, il lui semble presque impossible pour le gouvernement d'Ottawa de donner cette position à sir Hector Langevin sous les circonstances.

Lorsque le reporter a demandé à M. Mercier, s'il aurait quelque objection à dire s'il s'attendait au renvoi de son cabinet, le premier ministre a répondu : " Je ne vois pas qu'on puisse me renvoyer, s'il n'y a rien de plus de prouver contre moi. Je ne vois rien non plus de prouver contre aucun de mes ministres, excepté la peu bienveillante interprétation que l'on peut donner à ce qui concerne l'honorable Charles Langelier. "

Parlant de ses rapports avec l'affaire de la Baie des Chaleurs, il dit qu'il espère donner son témoignage mercredi, et il ajoute : " J'ai beaucoup souffert de ce silence, mais je crois que c'était la meilleure ligne de conduite à suivre, et je suis content maintenant de l'avoir suivie. "

Il parle aussi des particularités de la situation, des causes qui ont empêché la continuation de certains travaux publics, non pas parce qu'il n'y avait pas d'argent, mais parce que, constitutionnellement parlant, le gouvernement s'est trouvé empêché de faire certains payments qui ont été duement gagnés.

Au sujet de sa santé, qui, d'après les apparences, est excellente, mais que les journaux de l'opposition ont toujours représentée comme constamment mauvaise, il dit : " Je suis présentement dans le meilleur état de santé possible, le fait est prouvé, je crois par mon assiduité à suivre les séances de la Commission. "

Nouvelles de Quebec

QUÉBEC, 27 oct.—On annonce qu'une jeune fille des environs, mademoiselle Sarah Anne Moore, de la Petite Rivière, vient d'hériter d'une petite fortune de $15,000. Mlle Moore était fiancée à un jeune homme de Montréal, M Frank Smith, décédé à Boston en juillet 1890. Avant de mourir, M. Smith fit un testament léguant tous ses biens à sa fiancée avec usufruit à sa mère. Mme Smith est décédée il y a quelques mois et Mlle Moore hérite en conséquence des biens de M. Frank Smith.

—L'honorable juge Cimon a épousé ce matin à la basilique, Mlle Stella Langevin, seconde fille de Sir Hector Langevin. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Langevin, archevêque de Lévitapolis et oncle de la mariée.

—Samedi jugement a été prononcé par M. le juge Casault, dans la cause de Ross vs McGreevy.

Le demandeur a obtenu jugement contre l'hon. Thomas McGreevy pour $21,760 et intérêts sur $21.494,20 du 20 janvier 1891, et sur balance du 25 septembre 1891 et dépens sur demande principale seulement.

—Hier matin la neige couvrait les rues de Québec de " son blanc manteau ". Mais cette toilette immaculée n'a pas vécu longtemps aux caresses du grand jour.

ECHEC A LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Une dépêche de Sioux Fall (Dakota du Sud) annonce que le grand jury fédéral siégeant en cette ville vient de décréter d'accusation les directeurs et administrateurs de la loterie de la Louisiane, pour violation de la loi sur les loteries, votée l'hiver dernier par le congrès, en expédiant par la poste des documents relatifs à cette loterie. Le grand jury du Dakota du sud a été saisi de l'affaire, au moyen de dépositions faites sous serment et par écrit ; il les a étudiées longuement et dans le plus grand secret, et a décrété d'accusation onze personnes, entre autres le général Beauregard, M. Conrad, président de la loterie de la Louisiane, et Horner, secrétaire, contre chacun desquels sont relevés dix huit chefs d'accusation. Le marshal des Etats-Unis et ses aides sont partis le même soir de Sioux Falls pour la Nouvelle Orléans où ils vont arrêter le président, le vice-président, le secrétaire et les administrateurs de la loterie. Le gouvernement fédéral s'est adressé au grand jury du Dakota du sud après avoir échoué, paraît-il, auprès des grands jurés de plusieurs autres Etats. Dans le cas où ils seraient déclarés coupables, les directeurs et administrateurs de la loterie de la Louisiane peuvent être condamnés à cinq ans de prison et $5,000 d'amende, maximum de la peine.

FOURRURES.

Ces Caoutchoucs méritent d'être vus.

Les personnes dont la taille se trouve dans les mesures suivantes, peuvent être servies à souhait.

2 de 38 Pouces,
4 de 40 Pouces,
6 de 42 Pouces,
4 de 44 Pouces,
3 de 46 Pouces.

R. J. DEVLIN.

Pharmacie Rideau.

Parfums Elegants.
Remedes Frais.

Prescriptions de médecins remplies avec le plus grand soin.

BELANGER & CIE.
COIN DES RUES
RIDEAU ET NICHOLAS.

ALES !

McCarthy's.
Toronto B. & M. Co's.
Dominion.
Carling's.
Ont. B. & M. Co's.
Toutes en bonne condition.

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ
R. A. STARRS
& CIE.
61 & 63 Rue Clarence.

LES MEILLEURES
PHOTOGRAPHIES !
—A—
L'Elite Photo Studio
117 RUE SPARKS.
Diplome Accorde a l'Exposition Centrale Canadienne.

☞ Une Dame parlant Français reçoit les visiteurs.

NEVILLE
97 RUE RIDEAU.

Ce Magasin de
VINS
—ET—
LIQUEURS
SI BIEN CONNU
Et Réouvert
Prix sans concurrence possible

NEVILLE & CO,
97 Rue Rideau.

Cet Espace est reserve pour
JOHN CASEY.

ISLAND HOME
Stock Farm,
Grosse Ile, Wayne Co., Mich.
SAVAGE & FARNUM, PROPRIETORS.

Patrocle No. [illegible]

IMPORTED
Percheron Horses.
All stock selected from the get of sires and dams of established reputation and registered in the French and American stud books.
ISLAND HOME
beautifully situated at the head of Grosse Ile in the Detroit River, ten miles below the City, and accessible by railroad and steamboat. Visitors not familiar with the location may call at city office, Campau Building, and an escort will accompany them to the farm. [illegible]

Pain Electrique.

Résultat d'années d'études et d'expériences coûtant très cher.

JAS. WARNOCK.
494 RUE SUSSEX.
Telephone 534.

CHEMIN DE FER
INTERCOLONIAL

La route directe entre l'Ouest et tous les points du bas du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec ; ainsi que le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Ecosse, l'Ile du Prince Edouard, le Cap Breton, les Iles de la Madeleine, Terreneuve et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches excepté) et se rendent à destination de tous ces points sans changement de chars, en 27 heures et 30 minutes.

Les chars des trains express directs sur le Chemin de l'Intercolonial sont brillamment éclairés par l'électricité et sont chauffés par la vapeur de la locomotive même, ce qui ajoute considérablement au confort et à la sécurité des voyageurs.

A tous les trains directs sont attachés de chars réfectoirs et dortoirs, nouveaux et élégants de même que les chars salons pour le jour.

Les bains de mer les plus en vogue, ainsi que les endroits de pêche les plus recherchés sont situés sur la route de l'Intercolonial qui s'y arrête.

L'attention des expéditeurs est appelée sur les grandes facilités offertes pour le transport de la farine et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est de Terreneuve, aussi pour l'exportation de grains et des produits expédiés aux marchés de l'Europe.

Pour billets et informations concernant le prix et le passage s'adresser à

E. KING, agent des billets,
27 rue Sparks, Ottawa, ou à
E. W. ROBINSON,
Agent du Fret et des Passagers pour l'Est, P.Q
136½ rue St. Jacques, en face du St. Lawrence Hall, Montréal
D. POTTINGER, Surintendant-Général,
Bureau du Chemin de Fer,
Moncton, N.B., 18 Juin, 1891.

SUCRE
5 CTS.

Nous offrons actuellement au public et nous servons à nos clients un vrai bon sucre à 5 cents la livre, c'est-à-dire à ceux qui achètent une livre de notre célèbre thé.

☞ Spécial à ce mois : une petite consignation de thé de 25 cents.

STROUD BROS.
RUES RIDEAU & SPARKS
97 Rue Rideau.

CHEMIN DE FER
Canada Atlantique.

Nouveau Service Rapide
—ET—
La Ligne la Plus Courte et la Plus Rapide.
En activité le 29 Juin 1891.

LES CONVOIS PARTIRONT DE LA GARE DE LA RUE ELGIN COMME SUIT :

8.00 A. M. L'EXPRESS DE MONTREAL rapide arrêtant à toutes les stations entre Ottawa et le Côteau, se reliant à la jonction du Côteau avec les trains du Grand Tronc pour l'Ouest, et à Montréal avec tous les trains pour l'est, et le sud. Arrive à Montréal à 11.35.

5.00 P. M. L'EXPRESS DE MONTréal rapide limité n'arrêtant qu'à Casselman et à Alexandria entre Ottawa et le Côteau, a un char réfectoir, et arrive à Montréal à 8.20, se reliant aux trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour tous les points à l'Est. Portland, Rivière du Loup, Dalhousie, etc.

2.40 P.M. L'EXPRESS DE BOSTON et NEW-YORK (passant par le Côteau et le nouveau pont en acier ; pour Rouse's Point, St Albans, Saratoga, Troy, Albany, Boston, New-York, Philadelphie, et tous les points au sud, avec chars dortoirs de Wagner depuis Ottawa jusqu'à Boston et Ottawa et New-York. (Ce train arrête à toutes les stations entre Ottawa et Rouse's Point.

2.40 P.M. POUR MONTRÉAL, arrive à Montréal à 7.05 p.m.

LES TRAINS ARRIVERONT COMME SUIT :

11.35 EXPRESS DE BOSTON et New-York et de tous les points intermédiaires. Arrêt à toutes les stations entre Rouses Point et Ottawa. Laisse Boston à 7.00 P.M. et New York à 7.00 P.M.

12.30 Express rapide de Montréal, Portland, Québec et Dalhousie. Train laisse Montréal à 9 A.M., n'arrête qu'à Alexandria sauf pour laisser des passagers venant des stations sur le Grand Tronc.

9.45 P.M. Express rapide de Montréal, Québec, Halifax, St. Jean, N.B., tous les points sur l'Intercolonial et le Sud. Laisse Montréal à 6.15 P.M. à l'arrivée de l'Express d'Halifax et arrête à toutes les stations.

Pour toutes informations s'adresser à l'Agent Local pour la vente des Billets, au coin des rues Sparks et Elgin.

E. J. CHAMBERLIN, Surintendant-Général.
C. J. SMITH, Agent Général des Passagers
Ottawa, 29 Juin 1890.

[illegible]
CATARRH
En vente chez tous les pharmaciens, ou expédié affranchi à toute adresse contre paiement de [illegible]

TAP
—CHEZ—
THOMAS
66 & 68 Rue
23cts.
29cts.
31cts.
52cts.
59cts.
63cts.
Tapis de Laine,
Tapis de Velou
Tapis de Br
Tapis Carres A
Toiles Cirees,
Rugs
Et un Immense Asso
Nattes et Faillass
Thos. Li
Exposition Te
312, 314, 316 &
Rue Wellin
Manque de For
ANÉMIE
CHLOROSE
LE FER
BRAVAI
MUNN & CO
SCIENTIFIC AMERICAN AGENCY
PATENT

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE